



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

NEWSLETTER DECEMBRE 2016

Les recettes du mois de Décembre 2016

Les recettes provisoires collectées par l'Office Burundais des Recettes (OBR) au mois de Décembre 2016 s'élèvent à **58,8 milliards de FBU**. Ce montant est supérieur de **2,8 milliards de FBU** aux prévisions initiales fixées à **55,9 milliards de FBU**, soit un surplus de **5,1%**.

En chiffres cumulés, les recettes collectées par l'OBR depuis janvier à décembre 2016 s'élèvent à **637,4 milliards de FBU**. Ces chiffres sont supérieurs aux prévisions (**596,21 milliards**) de **41,2 milliards de**

FBU soit **6,9%** de plus. Par rapport aux recettes correspondantes de l'année 2015, (**590,66 milliards de FBU**), une augmentation de **46,78 milliards de FBU** a été enregistrée, soit **7,92%** de croissance. Le taux de réalisation de la collecte des recettes au 31 décembre 2016 est de **106,9%**.

Le tableau suivant montre en détail le niveau des recettes collectées en **Francs Burundais** au 31 décembre 2016 comparées aux réalisations de 2015 et aux prévisions de 2016.

Période	Prévision de 2016	Réalisations 2016	(R-P) 2016	Performance
T1	151 108 273 517	149 794 894 852	-1 313 378 665	0,99
T2	143 957 369 419	155 832 751 466	11 875 382 047	1,08
T3	148 545 143 071	170 148 859 778	21 603 716 707	1,15
Octobre	46 734 178 269	47 249 924 529	557 880 253	101
Novembre	49 923 789 491	55 574 642 217	5 650 852 726	1,11
Décembre	55 983 238 279	58 851 948 446	2 868 710 167	1,05
Total	596 251 992 046	637 453 020 288	41 201 028 242	1,07

R = Réalisations, P = Prévisions

L'OBR réitère son engagement de continuer sa mission de maximiser la collecte des recettes pour soutenir l'économie burundaise.



L'OBR continue d'échanger avec les contribuables

L'OBR a organisé le 21 décembre 2016 un atelier d'échange avec les membres des agences en douane, de l'OPC et de la CFCIB. Le respect des procédures fiscales, douanières et d'exonération était le thème de cet atelier tenu à Bujumbura.



Le Commissaire Général de l'OBR M. Léonard SENTORE (à gauche) procède à l'ouverture de l'atelier en compagnie du Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (à droite)

L'OBR a constaté que la méconnaissance ou la non-maîtrise des procédures ou encore le non-respect de celles-ci ouvrait la porte aux manœuvres frauduleuses et de corruption. Selon le Commissaire Général de l'OBR qui a officiellement ouvert l'atelier. Ce genre d'échange vise à aider toutes les parties prenantes « à ne pas tomber dans le piège de la corruption comme moyen de bénéficier des services au sein de l'OBR ou de réclamer les exonérations des droits et taxes sans qu'ils soient éligibles par la loi ». Les participants à cet atelier ont salué ce dialogue continu

entre l'administration fiscale et les contribuables. Ils ont souhaité que l'OBR poursuive ce genre d'échanges et qu'elles soient étendues au personnel de l'OBR pour avoir la même interprétation des procédures, ce qui n'est pas forcément le cas dans la pratique. Ils demandent à l'OBR d'initier aussi le guichet unique d'exonération entre l'API, l'OBR et le Ministère ayant les finances dans ses attributions pour faciliter la tâche aux contribuables.

Bernard Simbahwanya



Vue partielle des participants